



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Saint-Pierre, le 15 septembre 2021.

**Élections des membres de la chambre d'agriculture, de commerce,
d'industrie, de métiers et de l'artisanat (CACIMA)
de Saint-Pierre-et-Miquelon**

Les élections des membres de la CACIMA se dérouleront du 27 octobre au 9 novembre 2021.

Les déclarations de candidature pour chaque collège pourront être reçues en préfecture, à Saint-Pierre ou à la délégation de Miquelon, du jeudi 23 septembre au jeudi 30 septembre 2021 à 12 heures aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce délai est impératif et ne peut être ni anticipé ni prorogé.

Un modèle de déclaration de candidature où figurent les mentions à indiquer est disponible sur le site internet de la préfecture et celui de la CACIMA.

La liste des candidats sera affichée à la préfecture, au greffe du tribunal de première instance et à la CACIMA, au plus tard le mercredi 6 octobre 2021.

Elle sera également consultable sur le site internet de la préfecture et celui de la CACIMA.